

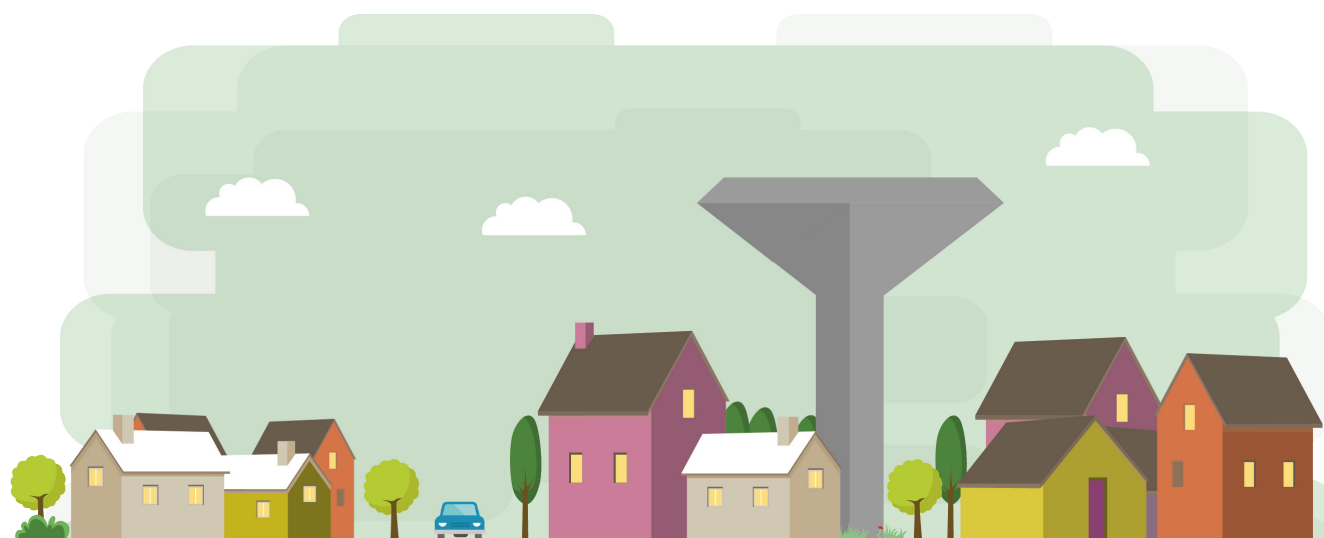
# DIGRIM

Document  
d'Information  
communale sur les  
Risques  
Majeurs

de la ville de Saint-Christol-lez-Ales

## LES RISQUES MAJEURS

QUELS SONT-ILS ET COMMENT PEUT-ON S'EN PROTÉGER?



# SOMMAIRE

## ***TABLE DES MATIÈRES :***

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	4
Qu'est-ce qu'une <b>INONDATION</b> ?	5
Les bons réflexes à adopter en cas d'inondation	6
Les secteurs sensibles au risque sur la commune	8
Qu'est-ce qu'une <b>RUPTURE DE BARRAGE</b> ?	9
Les bons réflexes à adopter face à une rupture de barrage	10
Le risque rupture de barrage à l'échelle du département	12
Qu'est-ce qu'un <b>FEU DE FORÊT</b> ?	13
Les bons réflexes à adopter face à un feu de forêt	14
Le risque feu de forêt à l'échelle du département	16
Qu'est-ce qu'un <b>SÉISME</b> ?	17
Les bons réflexes à adopter face à un séisme	18
Le risque sismique à l'échelle du département	20
Qu'est-ce qu'un <b>RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE</b> ?	21
Les bons réflexes à adopter face à un risque météorologique	22
Le risque météorologique à l'échelle nationale	24
Qu'est-ce qu'un risque <b>MOUVEMENT DE TERRAIN</b> ?	25
Les bons réflexes à adopter face à un mouvement de terrain	26
Le mouvement de terrain à l'échelle du département	28
Qu'est-ce qu'un risque <b>T.M.D.</b> ?	29
Les bons réflexes à adopter face à un événement T.M.D.	30
Les secteurs sensibles au risque sur la commune	32
Qu'est-ce qu'un risque <b>ATTENTAT</b> ?	33
Les bons réflexes à adopter face à un attentat	34
Les compétences de la commune face à un attentat	36
Qu'est-ce qu'un P.C.S. ?	37
Qu'est-ce que L'I.A.L. ?	38
Comment suis-je alerté ?	39
Comment bien se préparer ?	40
Pour aller plus loin	41
Les choses à savoir	42



# S'INFORMER, POUR SE PROTÉGER

L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs est un droit inscrit dans le code de l'environnement.

Elle concerne trois niveaux de responsabilité dont :

- 
- - le préfet
- - le maire
- - le propriétaire en tant que gestionnaire
- - vendeur ou bailleur.

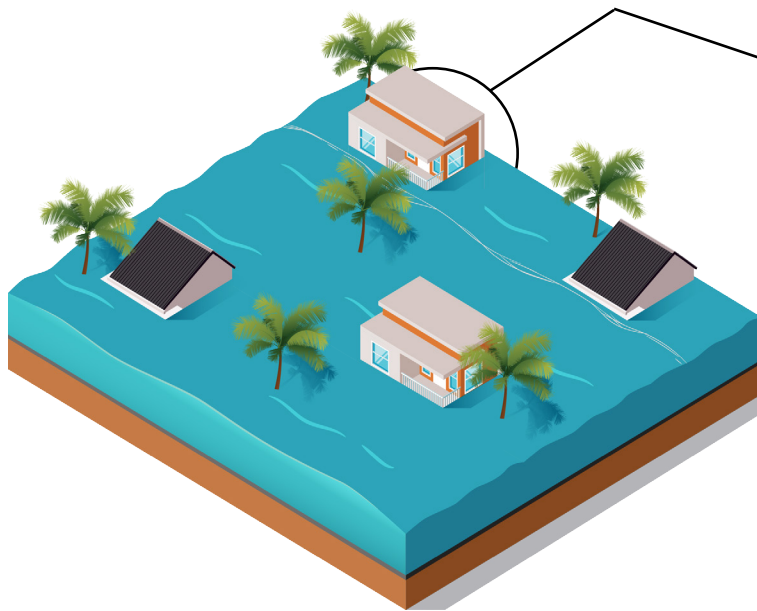
Ainsi, le maire, via ce document nommé DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) s'inscrit dans une démarche d'information préventive qui consiste à renseigner la population sur les risques majeurs auxquels elle peut être exposée sur ses lieux de vie, de travail, ou de vacances.

Le DICRIM est un document élaboré conjointement avec le PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Un document qui répond donc à la dotation récente d'un PCS sur notre commune.

Merci de bien vouloir prendre connaissance des informations qui sont données dans cette brochure et de bien veiller à les conserver précieusement.

*Le Maire*

# QU'EST-CE QU'UN **RISQUE MAJEUR ?**



Un risque majeur se caractérise par la confrontation d'un événement potentiellement dangereux avec des enjeux humains, économiques et environnementaux.

D'une manière générale le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels, et des impacts sur l'environnement.

**Le risque majeur est donc la confrontation d'un aléa avec des enjeux.**

Le DICRIM est un document réglementaire qui a pour but de présenter et décrire les risques majeurs existants sur la commune.

Par ailleurs, le Plan Communal de Sauvergarde (PCS) encadre les actions communales de sauvergarde en cas de survenue d'un événement dommageable.





# LE RISQUE **INONDATION**

## A Saint-Christol-lez-Ales

### QU'EST-CE QU'UNE **INONDATION ?**

Une inondation est un phénomène hydro-climatique. On parle de montée des eaux pouvant être rapide ou lente avec des hauteurs d'eau variables. L'inondation est provoquée principalement par de fortes pluies sur le bassin versant qui alimentent les cours d'eau de votre commune.

Comme une majorité des communes du Gard, Saint-Christol-lez-Alès est soumise aux inondations par ruissellement et par crues torrentielles. Elle est traversée par Le Gardon et est soumise au climat méditerranéen qui engendre les épisodes cévennols en automne. Elle en a connue plusieurs par le passé comme en 2002, 2003 et 2008, qui ont eu des conséquences significatives sur la commune.

# LES BONS REFLEXES A ADOPTER

## EN CAS D'INONDATION

### AVANT L'INONDATION

Je m'informe à la mairie du risque encouru par ma maison.

Je mets en hauteur les éléments sensibles à l'eau.

Je prévois un kit de sécurité et le conserve hors d'eau (cf PFMS)

Je mets à l'abri mon véhicule sans prendre de risque.

### PENDANT L'INONDATION

Je ferme toutes les ouvertures (portes fenêtres, aérations)

Je surélève le mobilier et mets au sec les denrées périssables.

J'amarre les cuves et autres objets flottants.

Je coupe l'électricité et le gaz.

Je me mets en sécurité dans les étages avec mon kit de sécurité

Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.

Je ne reste pas dans mon véhicule si je suis sur la route.

Je ne m'engage pas dans les zones inondées

Je ne descend pas à la cave ou dans un parking souterrain.

### APRES L'INONDATION

Je ne retourne pas à mon domicile sans autorisation.

Une fois chez moi, j'aère, je désinfecte et je chauffe toute la maison.

Je m'assure que l'installation électrique est sûre avant de rétablir le courant.

Je me tiens informé auprès de la mairie d'information comme la pollution des eaux, etc.

J'apporte mon soutien à ceux qui sont dans le besoin

Je prépare les procédures d'assurance et je fais l'inventaire des dégâts.

# LES BONS REFLEXES A ADOPTER

## EN CAS D'INONDATION

### # A FAIRE



Je pense à couper le gaz et l'électricité



Je monte à l'étage / je me mets en hauteur à l'abri



Je me tiens informé en écoutant la radio et les médias (Nationaux et locaux)

### # A NE PAS FAIRE



Je ne vais pas chercher les enfants à l'école



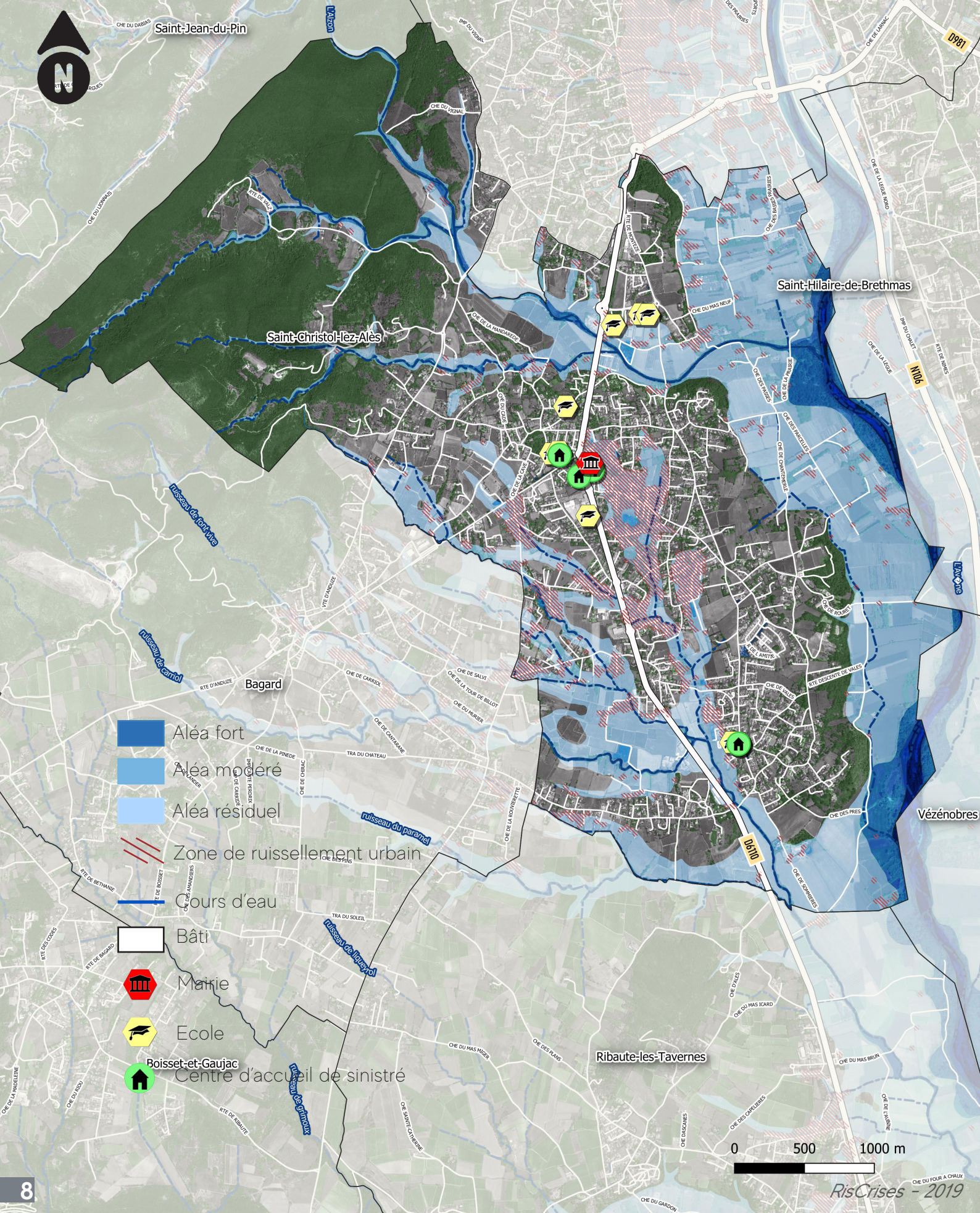
Je ne sature pas les réseaux téléphoniques (privilégier les SMS)



Je ne prend pas la route et je veille à ne pas prendre de risques

# LES SECTEURS SENSIBLES AU RISQUE

## SUR LA COMMUNE



# LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

## A Saint-Christol-lez-Ales



## QU'EST-CE QU'UNE RUPTURE DE BARRAGE ?

Un barrage est un ouvrage hydraulique établi en travers d'un cours d'eau et a plusieurs fonctions comme la régulation de cours d'eau ou la lutte contre les incendies.

La rupture de barrage est un phénomène qui correspond à la destruction totale ou partielle d'un barrage. Il y a plusieurs causes de ruptures : techniques (défaut de fonctionnement, vices de construction...), naturelles (séisme, glissement de terrain, crues exceptionnelles) ou humaines (erreurs d'exploitation, de surveillance ou d'entretien...).

Une rupture peut entraîner la formation d'une onde de submersion qui se traduit par une montée des eaux brutales et qui se propage le long du cours d'eau concerné.

# LES BONS REFLEXES A ADOPTER

## FACE A UNE RUPTURE DE BARRAGE

### DE MANIERE PRÉVENTIVE

Je m'informe à la mairie du risque encouru par ma maison.

Je m'informe sur le système spécifique d'alerte.

Je prévois un kit de sécurité et le conserve hors d'eau (cf PFMS)

J'identifie les points hauts sur lesquels me réfugier.

### PENDANT L'ÉVÉNEMENT

J'évacue et je gagne le plus rapidement possible les points hauts

Je ne prend pas l'ascenseur.

J'amarre les cuves et autres objets flottants.

Je coupe l'électricité et le gaz.

Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.

Je ne reste pas dans mon véhicule si je suis sur la route.

Je ne m'engage pas dans les zones inondées

Je ne descend pas à la cave ou dans un parking souterrain.

### APRES L'ÉVÉNEMENT

Je ne retourne pas à mon domicile sans autorisation.

Une fois chez moi, j'aère, je désinfecte et je chauffe toute la maison.

Je m'assure que l'installation électrique est sûre avant de rétablir le courant.

Je me tiens informé auprès de la mairie d'information comme la pollution des eaux, etc.

J'apporte mon soutien à ceux qui sont dans le besoin

Je prépare les procédures d'assurance et je fais l'inventaire des dégâts.

Je jette les aliments souillés par les eaux et ceux restés dans le réfrigérateur hors service

Je ne bois pas l'eau du robinet

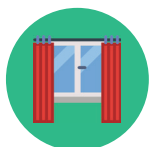
# LES BONS REFLEXES A ADOPTER

## FACE A UN RUPTURE DE BARRAGE

### # A FAIRE



Je pense à couper le gaz et l'électricité



Je ferme les ouvertures de ma maison (fenêtres, aérations, etc.)



J'ouvre les entrées de mon domicile (portail)



Je me mets à l'abri dans le bâtiment le plus proche ou en évacuant la zone



Je me tiens informé en écoutant la radio et les médias (Nationaux et locaux)

### # A NE PAS FAIRE



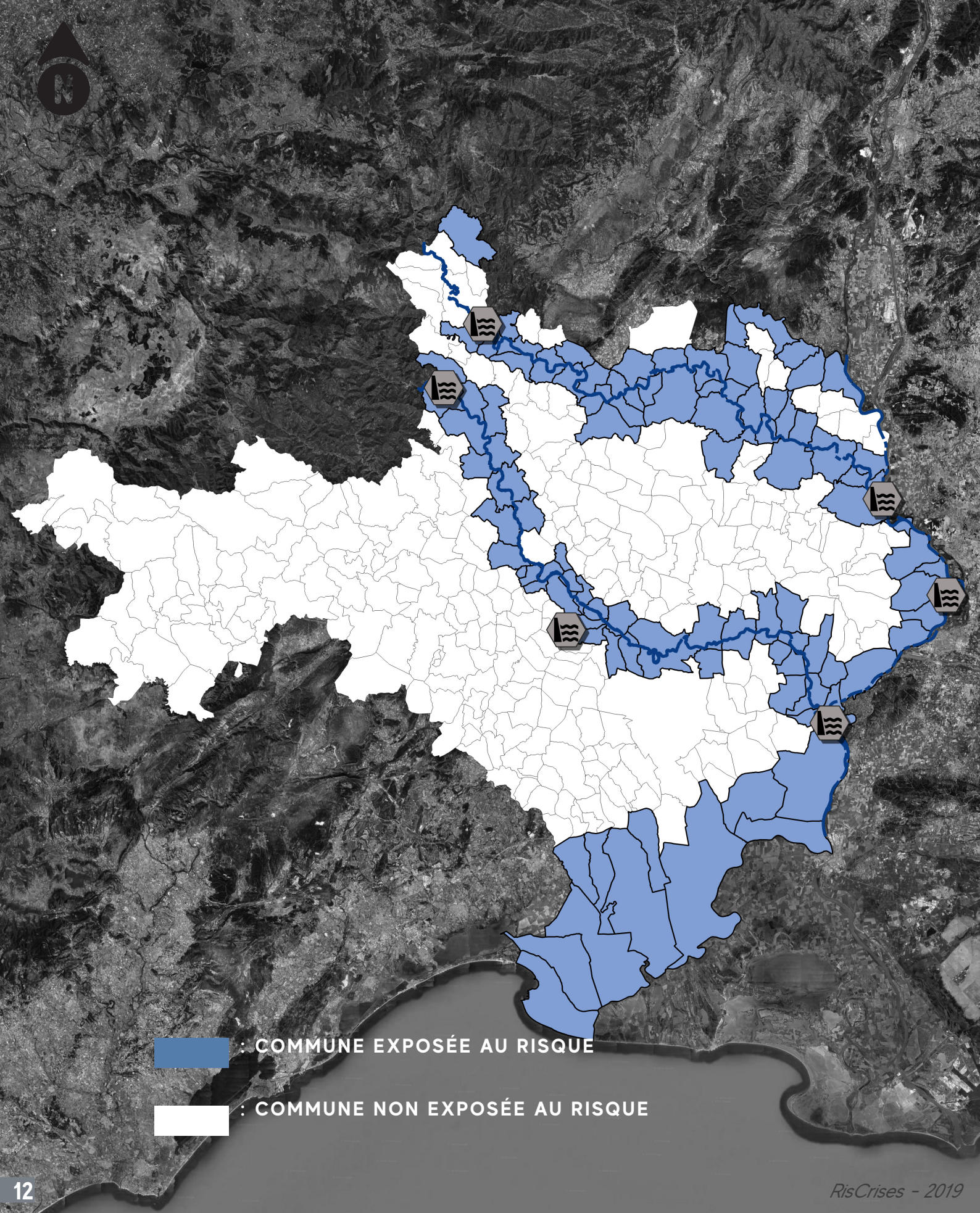
Je ne sature pas les réseaux téléphoniques (privilégier les SMS)



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école

# LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

A L'ECHELLE DU DÉPARTEMENT





# LE RISQUE FEU DE FORÊT

## A Saint-Christol-lez-Ales

### QU'EST-CE QU'UN **FEU DE FORÊT ?**

Un incendie dit «feu de forêt» est un risque naturel induit par des conditions météorologiques sèches, l'état de la végétation et le relief. Les zones boisées du Sud de la France sont particulièrement exposées à ce risque. Principalement du à la présence d'essences particulièrement combustibles et à un climat favorisant la sécheresse durant les hautes saisons. Un feu de forêt est un incendie qui se propage sur une étendue boisée. Il peut être d'origine naturelle (dû à la foudre ou à une éruption volcanique) ou humaine.

Saint-Christol-lez-Alès, comme de nombreuses commune du Gard, est soumise au risque incendie. Il est important de prendre en compte les petits gestes du quotidien dans les actions de prévention pouvant réduire de 60% les incendies sur ma commune. Il est essentiel que je reste vigilant et que j'alerte en cas de risque potentiel. Dans le cadre des plans de prévention contre les incendies, les services locaux mettent en oeuvre des dispositifs afin d'éviter la mise en danger des enjeux sur les zones sensibles. Une bande de 200 mètres est alors déboisée autour de ces derniers.

# LES BONS REFLEXES A ADOPTER

## FACE A UN FEU DE FORÊT

### DE MANIERE PRÉVENTIVE

J'entretien ma parcelle en débroussaillant régulièrement.

Je prévois des moyens de luttas (réserve d'eau, équipement essentiel).

Je repère les voies d'évacuation et les abris potentiels.

Je verifie l'étanchéité des ouvertures et l'état de la toiture.

### PENDANT L'ÉVÉNEMENT

#### **Si je suis témoin :**

- J'informe les pompiers sur le lieu
- Si j'en ai la capacité j'interviens sur le feu naissant sans me mettre en danger.

#### **Pour les feux de forêts :**

- Je m'éloigne dos au vent
- Je m'abrite dans un abri proche
- Je ferme les ouvertures et bouche les aérations avec des tissus humides
- Je respire à travers un tissu humide

#### **Mon habitation face au risque :**

- J'ouvre mon portail pour faciliter l'accès aux secours et pompiers
- J'arrose régulièrement ma maison et je n'oublie pas de mettre à l'abri mon éventuel matériel situé à l'extérieur
- Je coupe le gaz et l'électricité dehors et dedans

### APRES L'ÉVÉNEMENT

Je m'occupe des feux pouvant subsister

Je me tiens informé des consignes

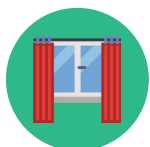
# LES BONS REFLEXES A ADOPTER

## FACE A UN FEU DE FORÊT

### # A FAIRE



Je pense à couper le gaz et l'électricité



Je ferme les ouvertures de ma maison (fenêtres, aérations, etc.)



J'ouvre les entrées de mon domicile (portail)



Je me mets à l'abri dans le bâtiment le plus proche ou en évacuant la zone



Je me tiens informé en écoutant la radio et les médias (Nationaux et locaux)

### # A NE PAS FAIRE



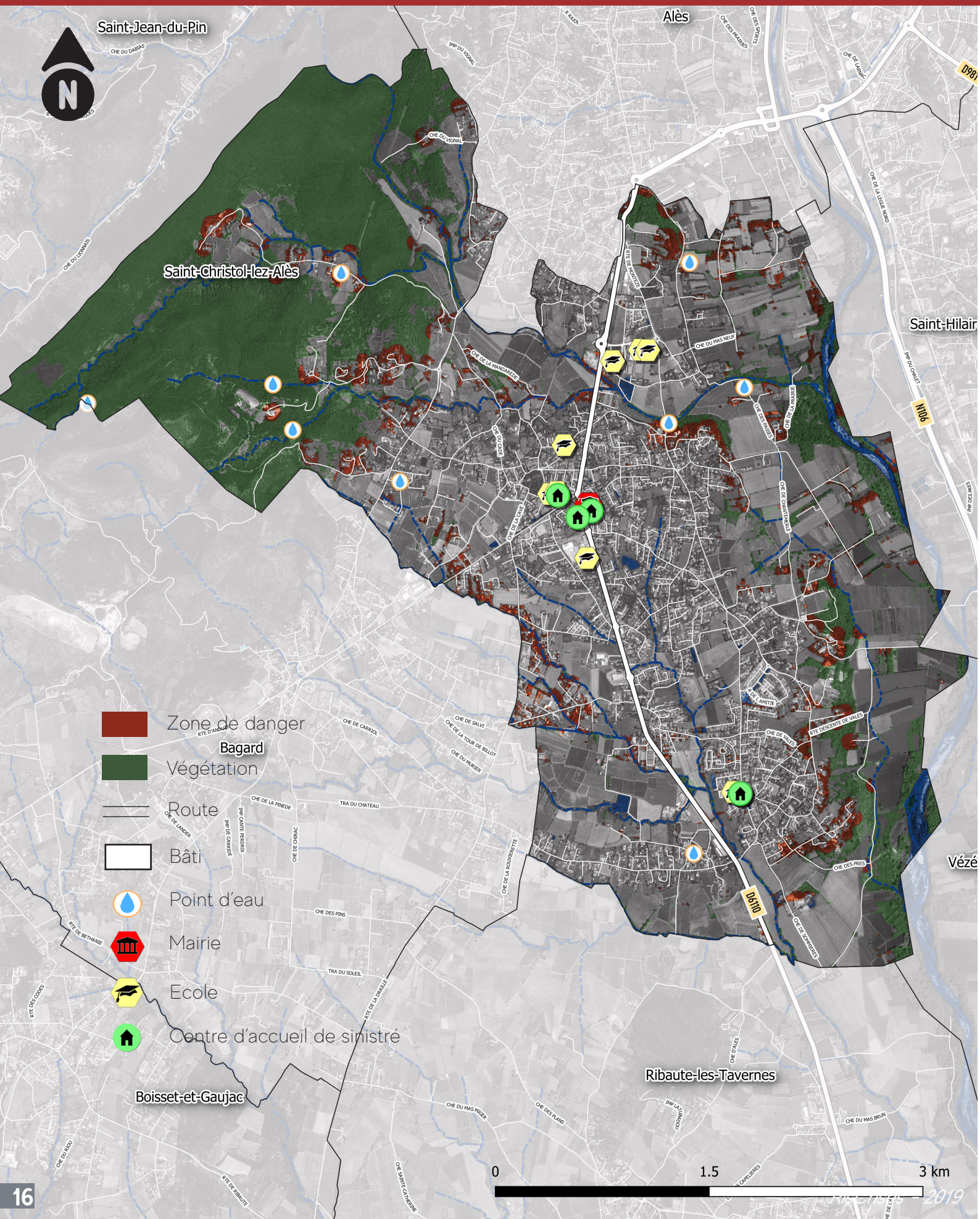
Je ne sature pas les réseaux téléphoniques (privilégier les SMS)



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école

# LE RISQUE FEU DE FORET

## A L'ECHELLE DU DÉPARTEMENT



# LE RISQUE DE SÉISME

## A Saint-Christol-lez-Alès



## QU'EST-CE QU'UN SÉISME ?

Un séisme se produit lorsque la croûte terrestre vient à rompre et libère une importante énergie. Celle-ci se diffuse sous la forme d'ondes qui provoquent des vibrations dans le sol. Un phénomène qui touche les structures et dont les effets peuvent être devastateurs en fonction de leurs résistances. Les dégâts seront mesurés par une intensité qui peut être accentuée par des effets de site.

La commune de Saint-Christol-lez-Alès se situe en bordure du massif des Cévennes, des secousses peuvent donc se produire. Cependant, la zone étant classé 2/5 au niveau de la sismicité, elles seront relativement faibles et n'occasionneront pas de dégâts majeurs.

# LES BONS REFLEXES A ADOPTER

## FACE A UN SÉISME

### AVANT LE SEISME

Je repère les points de coupures de gaz, d'eau et d'électricité chez moi et dans mon lieu de travail.

Je repère les endroits pouvant servir de refuge.

Je repère les objets et meubles pouvant être dangereux lors d'une secousse.

### PENDANT LE SEISME

#### **Si je suis dans un bâtiment :**

- Je m'abrite sous une table solide, près d'un mur, sous l'encadrement d'une porte
- Je n'allume pas de feux et je ne fume pas.

#### **Si je suis en extérieur :**

- Je ne reste pas près des bâtiments (effondrement et chutes d'éléments : toitures, balcons, etc...)
- Je m'éloigne des lignes à haute tension et des arbres

#### **Si je suis en voiture :**

- Je m'arrête, si possible, dans un endroit dégagé
- Je ne sors pas de mon véhicule avant la fin des secousses

### APRES LE SEISME

Je fais attention car les répliques sont possibles.

Si je ne l'ai pas fait, je coupe le gaz, l'électricité et l'eau.

J'aère la pièce et je supprime tout départ de feu.

Je ne fume pas car il peut y avoir des fuites de gaz. Si je les connais je les indique

J'évacue le bâtiment sans prendre l'ascenseur et je me dirige vers un endroit dégagé.

Je ne téléphone pas car je risque de saturer les réseaux.

# LES BONS REFLEXES A ADOPTER

## FACE A UN SÉISME

### # A FAIRE



Je pense à couper le gaz et l'électricité



Dans un bâtiment, je me mets à l'abri sous une table ou un encadrement de porte



J'ouvre les entrées de mon domicile (portail)



Je me mets à l'abri loin des bâtiments, des arbres et des fils électriques



Je me tiens informé en écoutant la radio et les médias (Nationaux et locaux)

### # A NE PAS FAIRE



Je ne sature pas les réseaux téléphoniques (privilégier les SMS)



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école

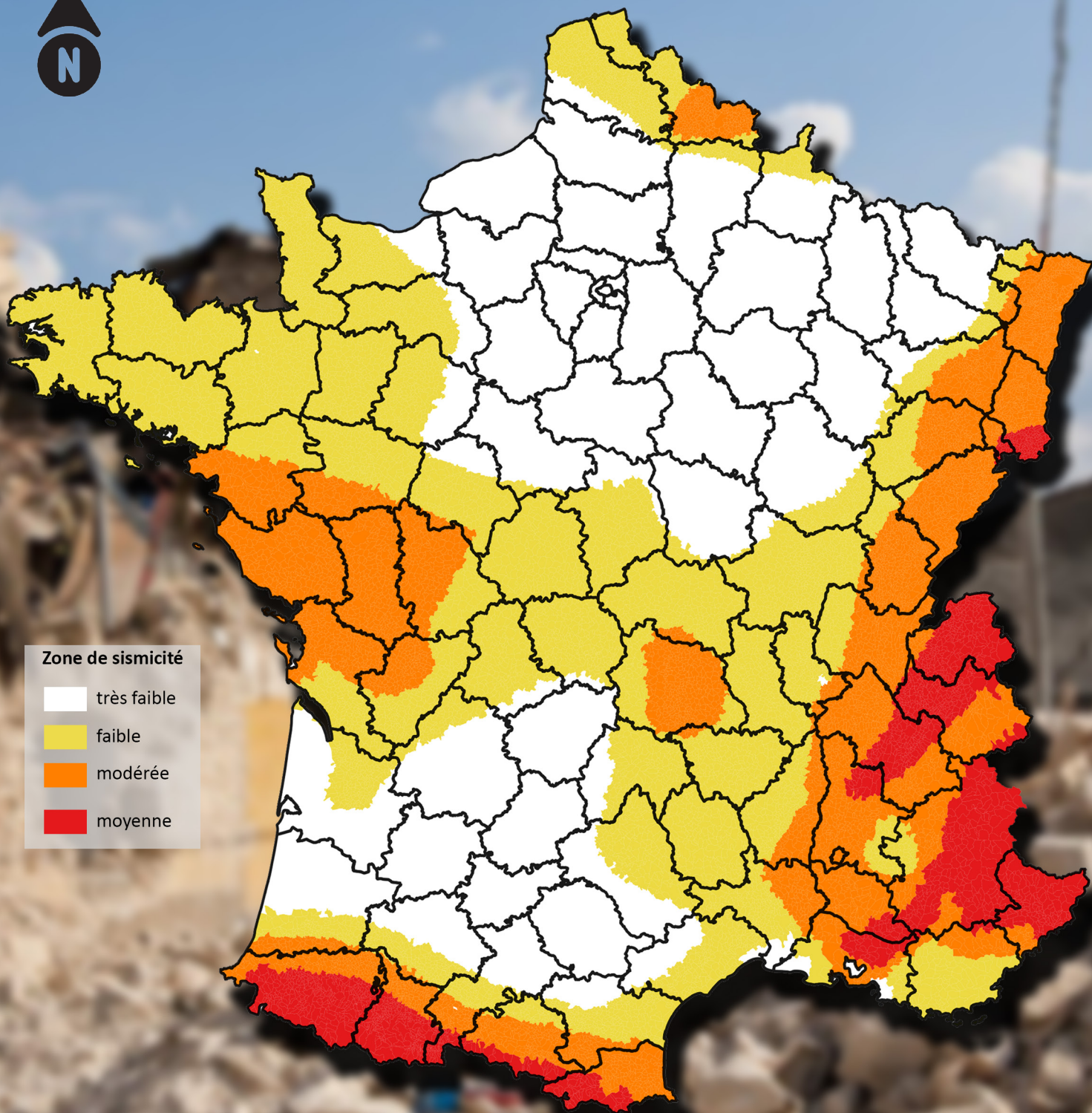
# LE RISQUE SISMIQUE

A L'ECHELLE DU DÉPARTEMENT



**Zone de sismicité**

	très faible
	faible
	modérée
	moyenne



 : COMMUNE NON EXPOSÉE AU RISQUE



# LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

## A Saint-Christol-lez-Ales

QU'EST-CE QU'UN

# RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE ?

Le risque climatique est induit par une variation extrême des températures qui peut déclencher certains événements, ils sont tous couverts par la vigilance météorologique de Météo-France : vents violents (tempête), fortes précipitations, neige et verglas, grand froid, canicule, orages, submersion marine.

La commune de Saint-Christol-lez-Alès est donc concernée par le risque météorologique, on recense une tempête qui a eu lieu en 1982 et de fortes précipitations qui ont lieu tous les ans avec les épisodes cévennols.

# LES BONS REFLEXES A ADOPTER

## FACE A UN RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

### AVANT LE RISQUE METEOROLOGIQUE

Je prévois un kit de sécurité et le conserve hors d'eau (cf PFMS)

Je mets à l'abri mon véhicule sans prendre de risque.

### PENDANT LE RISQUE METEOROLOGIQUE

Je surélève le mobilier et mets au sec les denrées périssables.

J'amarre les cuves.

Je coupe l'électricité et le gaz.

Je me mets en sécurité dans les étages avec mon kit de sécurité

Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.

Je ne reste pas dans mon véhicule si je suis sur la route.

Je ne descend pas à la cave ou dans un parking souterrain.

### APRES LE RISQUE METEOROLOGIQUE

Je ne retourne pas à mon domicile sans autorisation.

Je m'assure que l'installation électrique est sûre avant de rétablir le courant.

Je me tiens informé auprès de la mairie d'information comme la pollution des eaux, etc.

J'apporte mon soutien à ceux qui sont dans le besoin

Je prépare les procédures d'assurance et je fais l'inventaire des dégâts.

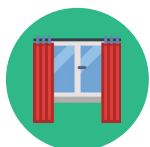
# LES BONS REFLEXES A ADOPTER

## FACE A UN RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

### # A FAIRE



Je pense à couper le gaz et l'électricité



Je ferme les ouvertures de ma maison (fenêtres, aérations, etc.)



J'ouvre les entrées de mon domicile (portail)



Je me mets à l'abri dans le bâtiment le plus proche ou en évacuant la zone



Je me tiens informé en écoutant la radio et les médias (Nationaux et locaux)

### # A NE PAS FAIRE



Je ne sature pas les réseaux téléphoniques (privilégier les SMS)



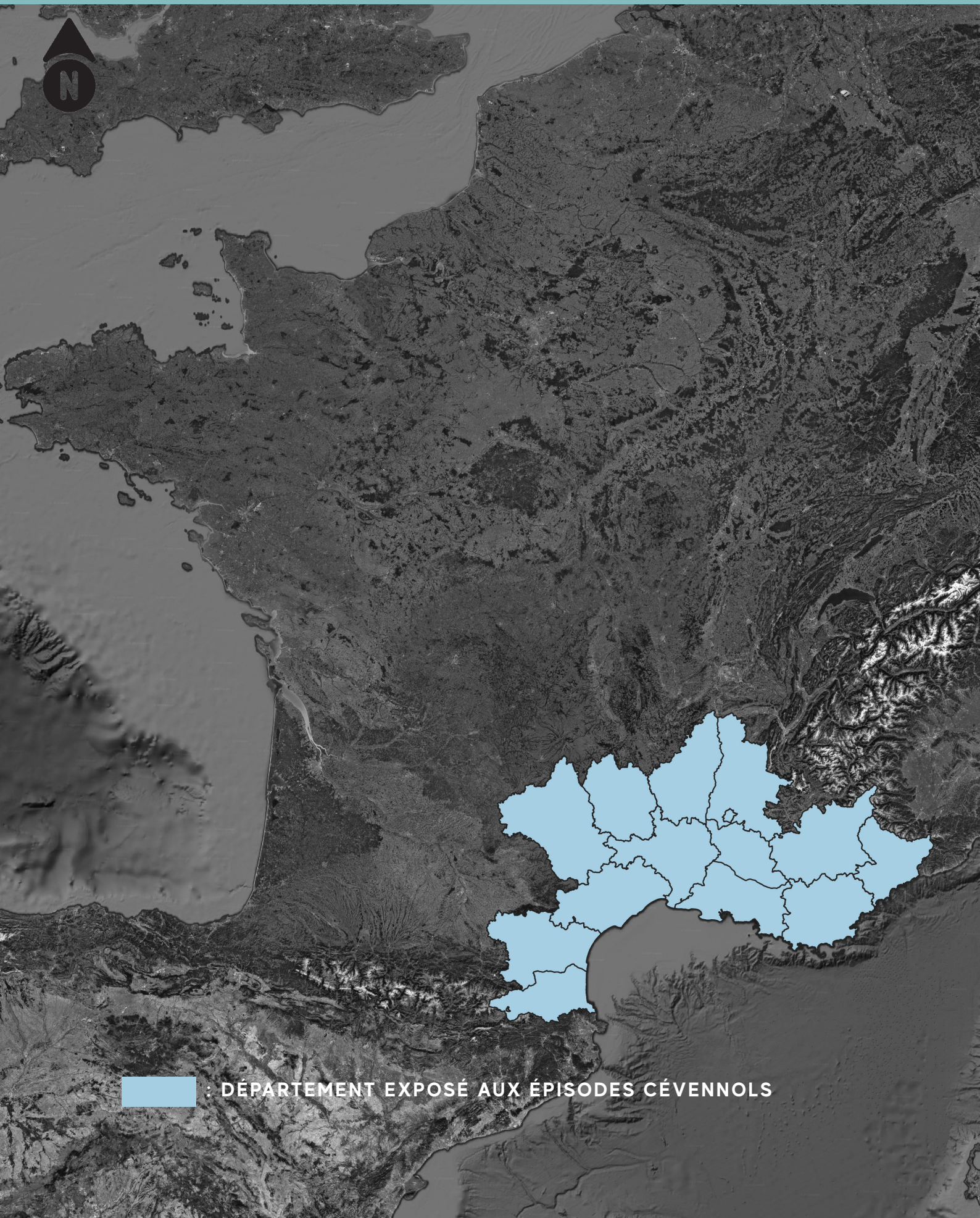
Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école



Je ne prend pas la route et je veille à ne pas prendre de risques

# LE RISQUE METEOROLOGIQUE

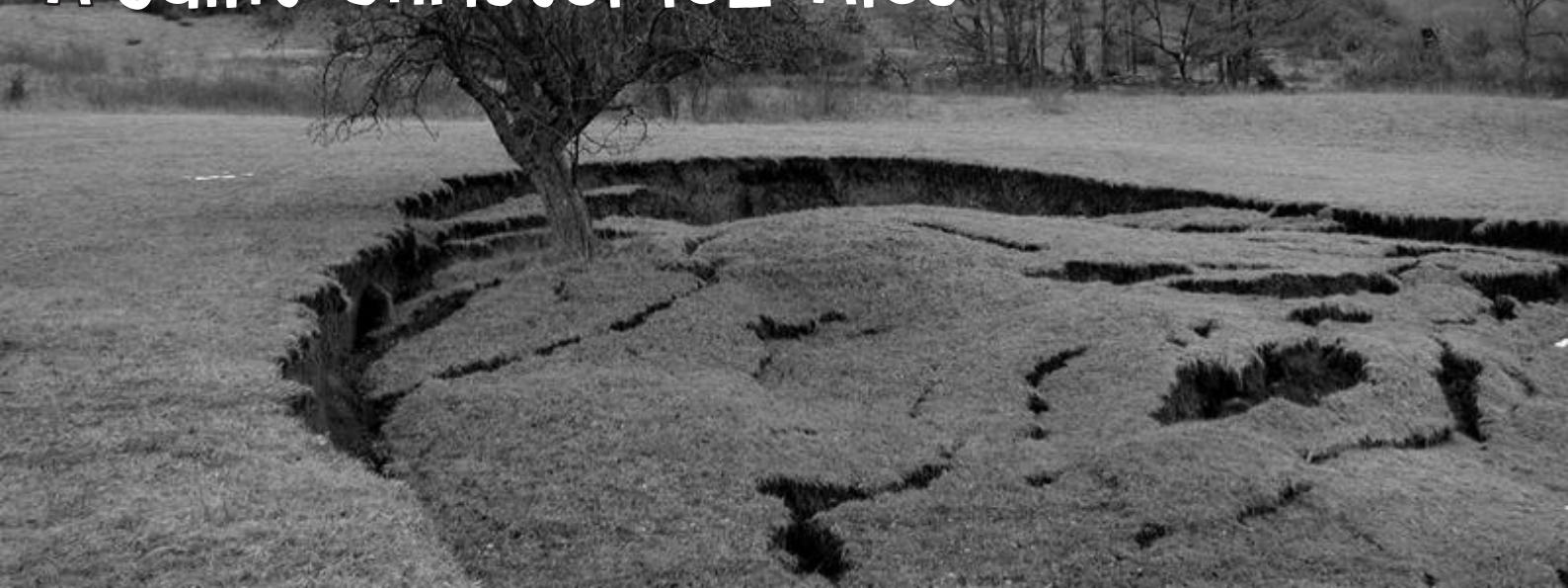
A L'ECHELLE NATIONALE



 : DÉPARTEMENT EXPOSÉ AUX ÉPISODES CÉVENNOLS

# LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

## A Saint-Christol-lez-Ales



## QU'EST-CE QU'UN RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes.

C'est le lieu dit «le Mas d'Ayrolle» ainsi que les rives du Gardon qui ont principalement été impactés par le risque de mouvement de terrain. En effet, les périodes de sécheresse de ces dernières années ont occasionnées plusieurs mouvements de terrain sur ces deux zones entre 2002 et aujourd'hui.

# LES BONS REFLEXES A ADOPTER

## FACE A UN RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

### AVANT LE MOUVEMENT DE TERRAIN

Je repère les points de coupures de gaz, d'eau et d'électricité chez moi et dans mon lieu de travail.

Je repère les endroits pouvant servir de refuge.

Je repère les objets et meubles pouvant être dangereux lors d'une secousse.

### PENDANT LE MOUVEMENT DE TERRAIN

#### **Si je suis dans un bâtiment :**

- Je m'abrite sous une table solide, près d'un mur, sous l'encadrement d'une porte

#### **Si je suis en extérieur :**

- Je ne reste pas près des bâtiments (effondrement et chutes d'éléments : toitures, balcons, etc...)
  - Je m'éloigne des lignes à haute tension et des arbres

#### **Si je suis en voiture :**

- Je m'arrête, si possible, dans un endroit dégagé
- Je ne sors pas de mon véhicule avant la fin des secousses

### APRES LE MOUVEMENT DE TERRAIN

Si je ne l'ai pas fais, je coupe le gaz, l'électricité et l'eau.

Je ne fume pas car il peut y avoir des fuites de gaz. Si je les connais je les indique  
J'évacue le bâtiment sans prendre l'ascenseur et je me dirige vers un endroit dégagé.

Je ne téléphone pas car je risque de saturer les réseaux.

# LES BONS REFLEXES A ADOPTER

## FACE A UN RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

### # A FAIRE



Je pense à couper le gaz et l'électricité



Dans un bâtiment, je me mets à l'abri sous une table ou un encadrement de porte



J'ouvre les entrées de mon domicile (portail)



Je me mets à l'abri loin des bâtiments, des arbres et des fils électriques



Je me tiens informé en écoutant la radio et les médias (Nationaux et locaux)

### # A NE PAS FAIRE



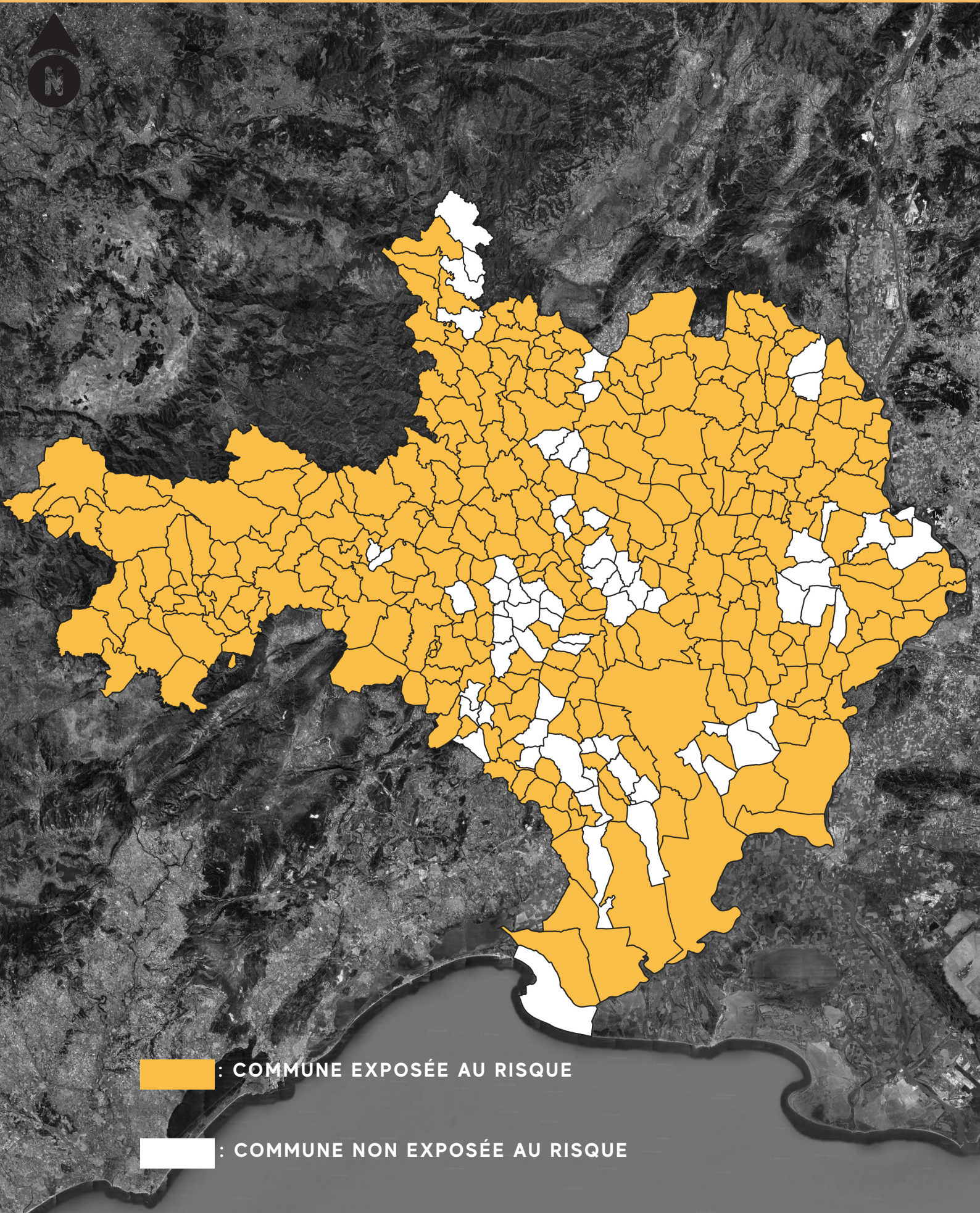
Je ne sature pas les réseaux téléphoniques (privilégier les SMS)



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école

# LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

A L'ECHELLE DU DÉPARTEMENT



# LE RISQUE DE T.M.D.

## A Saint-Christol-lez-Ales



## QU'EST-CE QU'UN RISQUE T.M.D. ?

Le risque de **transport de matières dangereuses** (T.M.D.) survient lors d'un accident se produisant par voie routière, ferrée, de navigation intérieure, maritime ou aérienne. On peut observer trois types d'effets : l'explosion, l'incendie et le dégagement de nuage toxique.

Au sein du département, compte tenu de la diversité des produits transportés et des destinations, un accident de TMD peut survenir pratiquement n'importe où. Par ailleurs, **102 communes** sont soumises au risque spécifique de Transport de Matières Dangereuses par les canalisations souterraines de transport de gaz naturel de GRT Gaz, de transport d'essences de Trapil, de saumure d'Arkema ou d'oxygène d'Air Liquide. Cependant certains axes présentent une potentialité plus forte du fait de l'importance du trafic (DDRM du Gard, 2013).

Saint-Christol-lez-Alès est traversée par les D6110 et D910A, ce qui occasionnent un risque TMD important puisqu'elles desservent une bonne partie de la commune.

# LES BONS REFLEXES A ADOPTER

FACE A UN ÉVÉNEMENT T.M.D.

## SI JE SUIS TÉMOIN

Si possible, j'agis afin d'éviter le «sur-accident».

Je m'éloigne et je me mets à l'abri à une distance d'au-moins 300 mètres.

Je repère les codes indiqués comme sur le dessin (figure 1) et je donne l'alerte aux pompiers (Tel : 18)

Au téléphone donner :

- le lieu exact (commune, N° de voie, etc.)
- Le moyen de transport (camion, train, etc.)
- La présence de victimes

## A LA FIN DE L'ALERTE

Je ne sors qu'à la fin de l'alerte.

J'aère ma maison en ouvrant toutes les ouvertures.

Je me douche et change de vêtements en cas de contamination.

Je vais voir un médecin.

## SI IL Y A UN NUAGE TOXIQUE

J'évite le nuage en évacuant selon un axe perpendiculaire au vent.

Je rejoins l'abri le plus proche et le rend hermetique en fermant toutes les ouvertures (fenêtres, portes, etc...).

Je coupe le gaz et l'électricité.

Je me munis de l'équipement essentiel (eau, nourriture, médicaments, etc.).

Je ne fume pas.

J'écoute la radio (France Bleu, radio locale, etc.).

En cas de nécessité, je respire à travers un linge humide.

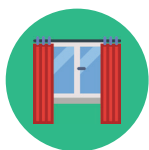
# LES BONS REFLEXES A ADOPTER

FACE A UN ÉVÉNEMENT T.M.D.

## # A FAIRE



Je pense à couper le gaz et l'électricité



Je ferme les ouvertures de ma maison (fenêtres, aérations, etc.)



Je me mets à l'abri dans le bâtiment le plus proche ou en évacuant la zone



Je me tiens informé en écoutant la radio et les médias (Nationaux et locaux)

## # A NE PAS FAIRE



Je ne sature pas les réseaux téléphoniques (privilégier les SMS)



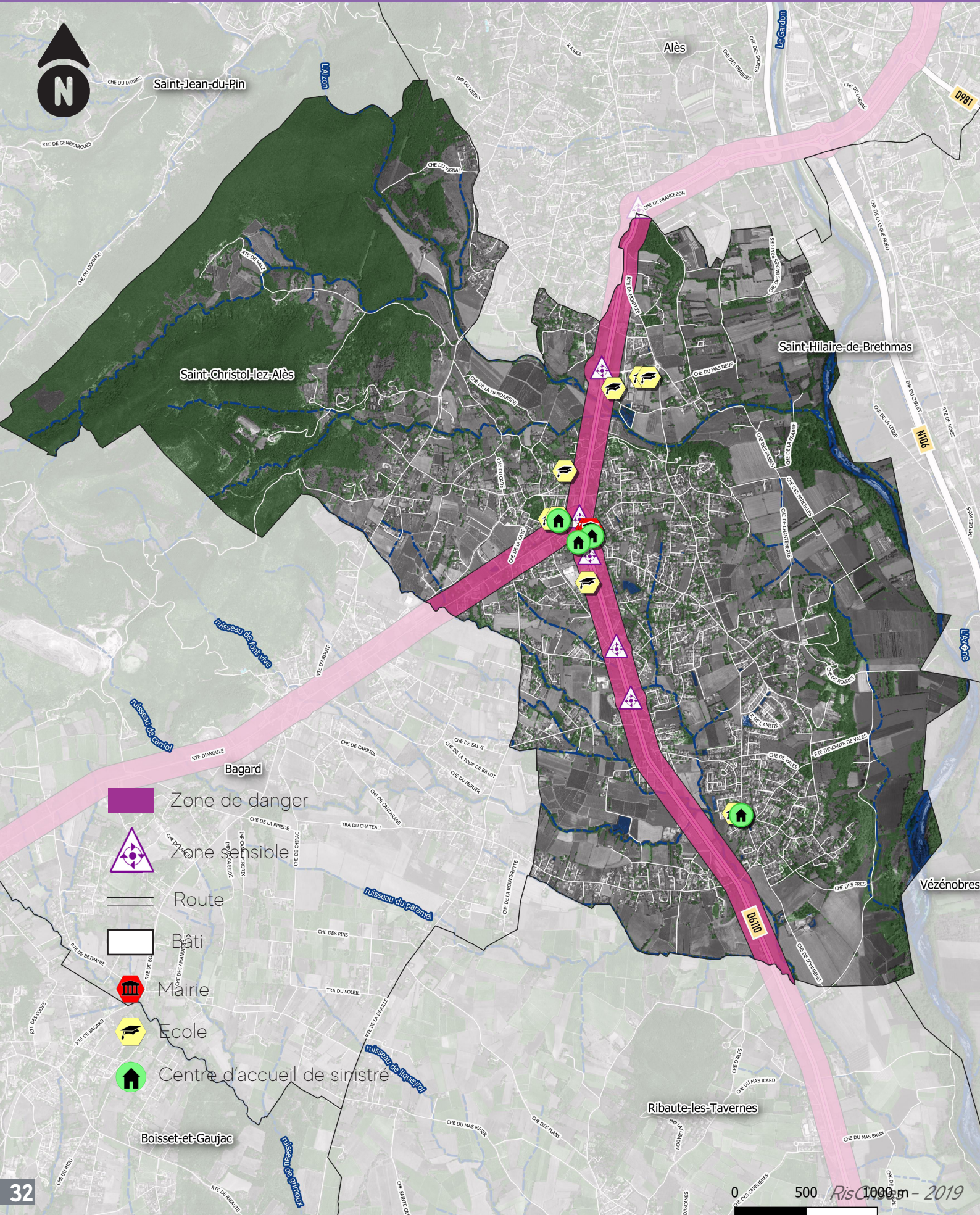
Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école



Je n'allume pas de feux

# LES SECTEURS SENSIBLES AU RISQUE

SUR LA COMMUNE





# LE RISQUE ATTENTAT

## A Saint-Christol-lez-Ales

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE ATTENTAT ?

Le terrorisme est complexe. Il ne cesse d'évoluer dans son organisation, ses motivations, ses moyens, ses objectifs et ses méthodes. C'est un phénomène qui ne se limite pas aux frontières et qui se répand sur l'ensemble du globe à travers diverses formes (cyber attaque, attentat au explosif, pathogène, etc.).

La France est soumise à cette menace dont les impacts touchent autant le territoire que les citoyens. Malgré des progrès importants dans la lutte anti-terroriste conduite depuis des années et sur plusieurs échelles, la menace reste persistante.

Afin de mieux se préparer et répondre à ce type de phénomène, l'Etat met en place des actions pour assurer la sécurité du pays. Le Plan Vigipirate en fait partie. Il permet d'instaurer un cadre de vigilance, de prévention et de protection sur l'ensemble des activités du pays et permet ainsi d'assurer une meilleure sécurité nationale.

### **Le plan Vigipirate :**

Ce plan gouvernemental relève du premier ministre et associe tous les ministères. Il s'applique à l'Etat, aux collectivités territoriales, opérateurs et aux citoyens.

3 grands axes :

- Assurer une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France.
- Développer et maintenir une culture de vigilance et déceler en amont la menace
- Permettre une action rapide et coordonnée en cas de mance.

# LES BONS REFLEXES A ADOPTER

## FACE A UN ATTENTAT

Que faire si vous êtes pris en otage ?



Ne pas attirer l'attention des ravisseurs



Eviter de croiser le regard des terroristes



Eviter de se lever ou de fuir



Ne pas répondre aux provocations



Garder son calme



Enlever discrètement bijoux et montre



Repérer les lieux pouvant servir d'abris



S'allonger par terre en cas d'assaut par les forces de l'ordre

Signes de risques d'explosion et conduite à tenir :

**1** Colis envoyé par un expéditeur inconnu ou sans adresse de retour



**a** Ne pas toucher aux objets douteux, ne pas essayer de les ouvrir

**2** Fil ou corde tendu dans un endroit inattendu



**b** Ne pas créer la panique

**3** Fosse fraîchement remblayée au bord d'un chemin (près d'une autoroute animée)

**c** S'éloigner de l'objet de quelques mètres

**4** Paquet ou un autre objet suspect (dans un bus, dans un métro, près de l'entrée d'un immeuble)



**d** Alerter immédiatement le chauffeur de bus, le conducteur de train, l'agent de police. Appeler la police.

En cas d'échange de tirs :



Se courber et gagner un abri proche



Se déplacer rapidement et en zigzags



S'allonger par terre s'il n'y a nulle part où aller



Alerter la police

# LES BONS REFLEXES A ADOPTER

## FACE A UN ATTENTAT

### URGENCE ATTENTAT

#### (Vigilance maximum en cas de menace imminente)

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique.

Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat.

Mesures exceptionnelles d'alerte de la population.

Durée limitée à la gestion de crises.

### SECURITE RENFORCEE - RISQUE ATTENTAT

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier.

Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles

Pas de limite de temps définie

### VIGILANCE

Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu

Nombreuses mesures permanentes de sécurité

# LES COMPETENCES DE LA COMMUNE

## FACE A UN ATTENTAT

Les communes ont des compétences en particulier sur les écoles, les domaines de la culture, du sport, de l'action sociale, de l'environnement et des transports urbains et scolaires. Par ailleurs, le Maire dispose du pouvoir de police administrative et peut couvrir une cellule de crise afin de prévenir des troubles à l'ordre public.

Des compétences qui doivent permettre de veiller au bon ordre, à la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

Les collectivités territoriales sont concernées à plusieurs titres par la mise en œuvre du plan Vigipirate :

- Pour la protection de leurs propres installations et de leurs agents,
- Pour la continuité des services publics dont ils ont la responsabilité,
- Pour la protection de leurs infrastructures et de leurs réseaux,
- Pour la sécurité des rassemblements culturels, sportifs ou festifs qu'elles organisent ou qu'elles accueillent.



# LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

## QU'EST-CE QU'UN P.C.S. ?

Ce document, mis en place par la commune synthétise l'ensemble des dispositions d'alerte et de sauvegarde à mettre en oeuvre face à une situation d'urgence générée par un événement grave survenu sur la commune.

Il peut être déclenché par le Maire ou par la personne assurant la relève lorsque le Maire ne peut assumer son rôle.

Le PCS s'intègre au dispositif départemental de gestion de crise mis en oeuvre par les services préfectoraux. Il est coordonné au niveau local avec les dispositifs de mise en alerte et de mise en sûreté.

## LES AUTRES DOCUMENTS A CONNAITRE

**PPRI** : Le Plan de Prévention du Risque Inondation est une politique de gestion du risque d'inondation qui s'appuie sur une réglementation de l'occupation du sol qui permet de ne pas augmenter la vulnérabilité en zone inondable

**PLU** : Le Plan Local d'Urbanisme définit les règles spécifiques à respecter en termes d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

**PAPI** : Il existe des Programmes d'Actions et de Prévention contre les Inondations auxquels de nombreux territoires sont engagés. Ils consistent à développer une politique de gestion globale du risque à l'échelle du Bassin Versant pour la protection des biens et des personnes.

# L'INFORMATION ACQUEREUR LOCATAIRE (I.A.L.)

## QU'EST-CE QUE L'I.A.L. ?

Par la loi n°2003-699 du 30 Juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages et son article 77, codifié L 125-5 du Code de l'Environnement, tout vendeur ou bailleur a obligation d'informer un acheteur ou un locataire de tout bien immobilier (bâti et non bâti) situé en zone de sismicité ou dans le périmètre d'un plan de prévention des risques prescrit ou approuvé.

Ainsi, une double obligation s'impose au vendeur ou bailleur depuis le 1er Juin 2006.

- une première obligation d'information sur les risques technologiques et naturels affectant le bien immobilier
- une deuxième obligation d'information sur les sinistres résultant de catastrophes technologiques ou naturelles reconnues ayant affecté en tout partie l'immeuble concerné

L'état des risques doit être joint à la promesse de vente et à l'acte de vente, et dans le cas des locations, à tout contrat écrit de location.

### **Personnes concernées :**

Les vendeurs ou bailleurs : personnes morales ou physiques de droit public ou privé, y compris les collectivités territoriales, l'Etat ou leurs établissements publics

### **Biens concernées :**

Tous biens immobiliers, bâtis ou non, quelle que soit leur destination, situés dans des zones concernées par un état de risque et qui est à la charge des vendeurs et bailleurs

### **A déclarer :**

Le vendeur ou le bailleur, doit déclarer les sinistres sur le bien qui ont fait l'objet d'un état de catastrophe naturelle ou technologique dont il est lui même informé

### **Remplir l'état des risques :**

Le vendeur ou le bailleur, peut librement aller consulter à la mairie, en sous-préfecture ou en préfecture, etc. un dossier contenant toutes informations nécessaires pour compléter l'état des risques.

### **Délai de validité :**

L'état des risques signé est valable 6 mois. Si un délai plus long s'écoule entre la promesse et la vente effective, un nouvel état des risques devra être joint à l'acte de vente.

# COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

Sur ma commune, il existe plusieurs systèmes d'alerte. Ces moyens sont mis en place par l'État ainsi que la commune grâce à des alertes locales de types SMS, sirène ou encore porte-voix.

## Les alertes principales :

### Alerte SMS :

La commune peut disposer d'un service d'envoi de messages groupés. Si c'est le cas, il sera utilisé pour m'informer d'un éventuel événement ainsi que de la conduite à tenir. Pour améliorer ce système, il est important que je me fasse recenser auprès de la mairie.

### Alerte par sirène :

La commune est équipée d'une sirène permettant d'alerter sa population en fonction de l'évolution des événements.

Pour mieux connaître cette alerte, rendez-vous sur le site de l'iffo-rme :

<http://www.iffo-rme.fr/content/le-signal-national-dalerte-0>



## Les alertes secondaires :

### Porte voix & Mégaphone :

L'information sera transmise à l'aide d'un mégaphone. Un message diffusé par une équipe tournant sur l'ensemble de la commune afin de prévenir d'un événement.

### Tocsin du village :

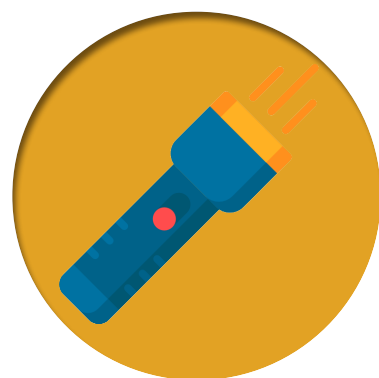
Le tocsin peut retentir dans le village à des heures inhabituelles. Il sonnera alors pendant plusieurs minutes afin de prévenir d'un événement sur la commune.

# COMMENT BIEN SE PRÉPARER ?



Il est important de pouvoir disposer de ses papiers pendant et après la crise. Je les mets en lieu sûr et n'hésite pas à en faire des copies

En cas de perte de courant lors d'un événement pouvant survenir de nuit il est important que je puisse disposer d'une source de lumière.



Il est important de préparer un stock d'eau et de nourriture dans le cas d'une pénurie ou d'un manque d'accès aux services de distribution.

Il faut que je puisse disposer d'une trousse de secours contenant tout les éléments basiques mais aussi spécifiques à des soins particuliers.



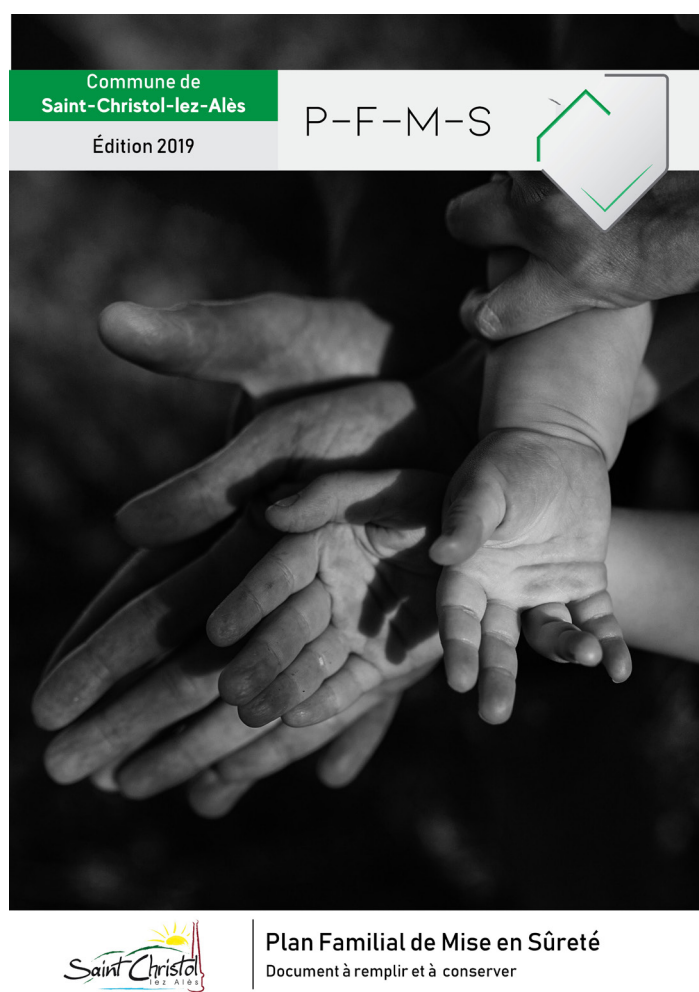
Je dois pouvoir disposer d'un moyen d'écoute des informations pouvant circuler sur les ondes nationales et locales. Avoir une radio me permet de connaître les consignes à tenir et le type d'événement sur ma commune.

# POUR ALLER PLUS LOIN

Le PFMS (Plan Familial de Mise en Sûreté) permet d'aller plus loin dans la préparation et ma capacité de réponse face à un événement.

Le chef de famille peut organiser des tâches à accomplir liées à chaque risque que sa famille pourrait rencontrer. Il s'agit de prévoir les risques, gérer la crise et accélérer le retour à la normale pour son cercle proche.

Ce document est complémentaire aux démarches de prévention et d'information à la population établi lors de la création d'un PCS et du DICRIM. Pour l'obtenir je n'ai qu'à me renseigner auprès de ma mairie.



# LES CHOSES A SAVOIR ?

## PLANS D’AFFICHAGES

### JE PEUX RETROUVER LE DICRIM

- Sur le site internet de la mairie
- En version papier, en mairie
- A proximité des établissements recevant du public

## LES SITES UTILES

**DOSSIER DÉPARTEMENTAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.D.R.M.) ET  
LES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES (P.P.R.)**  
téléchargables sur : <http://www.gard.gouv.fr>

**INFORMATIONS MÉTÉOROLOGIQUES :**  
[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)  
<http://www.vigimeteo.com/>

**PORTAIL DE LA PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS :**  
<http://www.georisques.gouv.fr/>

**INFORMATION NATIONALE SUR LES CRUES :**  
[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

**INFO ROUTE :**  
<http://www.inforoute30.fr/>

**OBSERVATOIRE DU RISQUE INONDATION DANS LE GARD :**  
<https://sig.gard.fr/index.php/view/map/?repository=risques&projet=ORIG>

## LES NUMÉROS D’URGENCE

**POMPIERS** : 18 ou le 112

**SAMU** : 15

**POLICE OU GENDARMERIE** : 17

**GRDF D’URGENCE** : 08 00 47 33 33

**MAIRIE** : 04 66 60 74 04



Saint Christol  
lez Alès

